

Devenez médecin des armées

Rejoindre le service de santé des armées, c'est exercer dans des circonstances exceptionnelles un métier passionnant au plus près des combattants.

Le médecin militaire est au cœur du plus bel engagement : sauver des vies sous les drapeaux. Après du militaire tout au long de sa carrière, il assure le suivi de sa santé dans son régiment, sur son bâtiment de la marine ou sur sa base aérienne. **Prêt à servir La France ?**

Le métier de médecin militaire



Médecin généraliste

En opération extérieure, il sauve des vies en prenant en charge des blessés en situation extrême. En métropole, il exerce une médecine du soin et de prévention au sein des unités militaires.



Chercheur

Au sein de l'institut de recherche biomédicale des armées (IRBA), le chercheur aura l'opportunité d'innover afin d'optimiser les techniques de prévention et de protection de la santé de nos militaires.



Médecin hospitalier

Il exerce sa spécialité au sein d'un des 8 hôpitaux d'instruction des armées au profit des militaires et des civils. En opération extérieure, il adapte sa spécialité aux caractéristiques de l'environnement militaire en antenne chirurgicale au profit des blessés de guerre



«Assurer le soutien santé des forces armées en tout lieu et en toute circonstance»

Devenez médecin des armées



Conditions d'accès

- Être de nationalité française ;
- Être titulaire d'un diplôme d'état en médecine générale ou de spécialiste hospitalier ;
- Disposer d'un casier judiciaire vierge
- Avoir effectué sa journée d'appel (JAPD/JDC) ;
- Être reconnu apte médicalement.



Les aspects pratiques et avantages


- Contrat à durée déterminée avec **possibilité** de passer de carrière ;
- Recrutement sous **statut officier sous contrat** ou **officier commissionné** ;
- Logement : **loyer préférentiel** au sein du parc immobilier du ministère des armées ;
- Carte de **réduction Sncf** -75% ;
- Carte **famille Sncf** -25% ;
- **Indemnité** et **primes** évolutives selon les activités opérationnelles et la composition familiale ;
- **Formation militaire** initiale ;
- **Période probatoire** de 6 mois.

Prêt à servir la nation ?

Nous contacter

 www.defense.gouv.fr/sante

 sante-armees.recrutement.fct@intradef.gouv.fr

 Rendez-vous sur MyJobGlasses pour discuter avec un professionnel du Service de santé des armées.



Crédits photos : @Elise Foucaud/ECPAD - @IRBA - P.Segretre@DICOOD - G.Mariette@ECPAD - @Olivier MerlinoBCISSA